

Séance du 13 Mars 2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bruno CORON, Maire.

Date de convocation : 06/03/2025

Date d'affichage : 20/03/2025

Étaient présents : MM CORON Bruno, DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent, LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes GERMAIN Honorine, LEHAIRE Solange, MARIE Dorothee.

Étaient excusées : Mme PAISANT Nadège (procuration M. LEPLEY) ;
Mme NORGUET Catherine (procuration Mme LEHAIRE).

M. PACARY, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. CORON remercie M. CAMUS, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) pour sa présence et lui passe la parole pour une analyse financière succincte. L'année 2024 est sensiblement identique à 2023 : il faut continuer à surveiller la CAF nette et donc le Fonds de Roulement.

I. Approbation du Compte Administratif année 2024 (visa 20/03/2025)

M. Bruno CORON, Maire se retire des débats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Erik DUFORT, Premier Adjoint, va procéder à l'approbation du Compte Administratif dressé par M. Bruno CORON, Ordonnateur :

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du receveur,

Considérant que M. Bruno CORON, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024 les finances du budget communal en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultats clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
INVEST	40 962.87 €		61 775.83 €	37 598.49 €	65 140.21 €	
FONCT		164 349.69 € €	407 931.23 €	504 696.56 €		261 115.02 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- Approuve le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2024,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

II. Approbation du Compte de Gestion année 2024 de Mme DUPONCHEL (visa 20/03/2025)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (visa 20/03/2025)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat Clôture Exercice 2023	Virement A la SI Exercice 2024	Résultat Exercice 2024	Restes à Réaliser 2024	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 40 962.87 €		- 24 177.34 €	<u>115 520.00 €</u> 31 614.00 €	-83 906.00 €	- 149 046.21 €
FONCT	183 698.56 €	19 348.87 €	96 765.33 €			261 115.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	261 115.02 €
Report d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	65 140.21 €
001 recettes d'investissement	-
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	149 046.21 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	112 068.81 €
Total affecté au c/1068 :	149 046.21 €
Déficit global cumulé au 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

IV. Subventions année 2025

Le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes aux associations communales :

Goujon Carantillais : 396 € ; Société de chasse Carantilly / Cametours : 396 € ; ACPG / CATM Carantilly : 280 € ; Cercle de l'Amitié Carantilly : 296 € ; Comité des Fêtes Carantilly : 1 181 € ; Bol d'Air : 582 € ; Amicale Pompiers Marigny : 65 € ; Fleurs de la Mémoire : 20 €.

Il est à noter que La Patriote a été dissoute.

Une subvention de 65 € est également accordée à l'UDAF de la Manche (auparavant versée par le budget annexe CCAS). Une réserve de 389 € est prévue en cas de demande exceptionnelle.

V. Taux d'imposition des impôts locaux directs année 2025

L'état de notification des bases prévisionnelles n'étant pas encore connu, les taux seront votés ultérieurement mais il n'est pas prévu d'augmenter les taux en 2025.

VI. Vote du Budget Prévisionnel de l'exercice 2025 (visa 20/03/2025)

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2025, article par article, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Après avoir procédé à quelques ajustements des montants proposés,

Après avoir statué sur l'attribution des subventions, des taux d'imposition des impôts locaux et l'affectation des résultats,

Considérant les opérations régulières,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'exercice 2025 tel que présenté et qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 630 243.81 € en dépenses et en recettes ;
- section d'investissement : 1 072 960.21 € en dépenses et en recettes.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	Le Secrétaire, Michel PACARY 
Erik DUFORT	Blandine LECHEVALLIER
Laurent LEPLEY	Catherine NORGUET PP Mme LEHAIRE
Nadège PAISANT PP M. LEPLEY	Nicolas MARTIN
Sébastien LECLERC	Honorine GERMAIN
Marie LESECQ	Solange LEHAIRE
Isabelle BARBET	Dorothee MARIE